



Parquet mauvaise etat betes

Par **gigimer82**, le **22/04/2011** à **12:20**

Bonjour,

je suis locataire d un appartement depuis 3 ans ,depuis qu' on est entré dans l appart le parquet était en mauvais état très vieux (dans l état des lieux parquet en bon état)non vitrifié il y a pleins d espaces entre les planches de parquet du coup poussières et saletés qui pénètrent, les traces je ne peux pas les enlever puisqu' il n est pas vitrifié, a chaque fois que je passe l aspirateur je remarque des bêtes qui sortent, une fois j ai vu ma petite de 10 mois entrain de suivre une bête ce qui m a fait très mal, les planches du parquet ca bougent quand on marche, et en passant l aspirateur je sens qu' il ya une partie du parquet qui vas s enlever, j ai essayé tous les produits pour enlever les traces mais envain,l aspirateur je la passe presque tous les jours pour enlever la poussière et tous ce qui pénètrent entre les planchers du parquet.

Je voudrais savoir si c est au propriétaire de régler ce problème sachant que je suis en retard de paiement de 1 mois je règle chaque mois mon loyer mais ce retard est du a une mauvaise période du cout je suis resté en retard de paiement par exemple si je lui envois un cheque en mois d avril ca couvrirai le loyer du mois de mars,

J ai déjà parlé avec le propriétaire concernant l état du parquet il n a rien fait, l année dernière j ai eu une régularisation de charge de 329euro j ai envoyé une lettre avec accusé demandant les justificatifs mais le proprio ne ma pas répondu donc j ai pas payé les charges

Merci de m aider

Par **corimaa**, le **22/04/2011** à **13:38**

Vous devriez traiter votre parquet avec un produit type "xylophene", il en existe du 100% naturel sans emanation toxique pour votre enfant. Ca coute environ 40 euros les 5 litres pour

une surface 15m2 pour du bois attaqué

Par **mimi493**, le **22/04/2011 à 14:12**

Déjà, demandez quoi que ce soit au bailleur tant que vous êtes en impayé de loyer est une très mauvaise idée (vous risquez le commandement de payer, à vos frais, visant la clause résolutoire au bail).

Ensuite, un parquet s'entretient (ça se cire, si c'est un parquet ciré et se décape de temps en temps pour enlever la couche de cire, c'est du ressort du locataire), se nettoie aussi (on ne se contente pas de passer l'aspirateur, de temps en temps, il faut nettoyer à la main entre les lames, tout comme avec un carrelage on doit nettoyer les joints)

Il est certain que, si depuis 3 ans, vous n'avez fait aucun entretien ni nettoyage, vous contentant de passer l'aspirateur, il doit y avoir des bêtes.

Vous trouverez des tas d'astuces sur le Web (via un moteur de recherche), par exemple
<http://www.astucesmaison.com/detail-astuces.asp?astuce=1848>
<http://www.toutpratique.com/5-La-maison/120-Nettoyage-et-entretien-parquet/>

Par **gigimer82**, le **24/04/2011 à 14:48**

bjr

mci de votre reponse, bien sur que je nettoie le parquet , j'ai essayé presque tous les produits et même les astuces de grand mere, je cire mon parquet aussi mais ca sert à rien le parquet est vieux et pleins de taches il n'est même pas vitrifié et ceci depuis qu'on est entré dans l'appart, et les espaces sont même de 1cm, l'aspirateur je la passe tous les jours pour enlever tout ce qui pénètre entre les espaces,
conclusion:ca devient trop cher tous les produits que j'achète surtout pour 60m² et très fatiguant pour moi surtout que je suis obligée de nettoyer à quatre pattes pour essayer d'enlever les taches et les saletés entre les planches!!

le parquet est bien à poncer et à vernir , les espaces doivent être supprimés , les bêtes doivent être traitées et je me demande est-ce que c'est à moi de le faire,,,???

Par **mimi493**, le **24/04/2011 à 15:25**

non, vous ne pouvez exiger du bailleur qu'il repose son parquet puisqu'il n'est pas hors d'usage. Vous ne pouvez pas non plus exiger qu'il vitrifie ou vernisse (vous avez accepté la location avec un parquet non vitrifié non vernis)

S'il y avait des taches à l'entrée dans les lieux, est-ce indiqué dans l'EDL ?

Nettoyer un parquet ne coûte pas cher (savon noir, paille de fer). Et oui, sur un parquet ciré, les taches ne s'enlèvent qu'au ponçage.